

**ASSEMBLÉE DE PROVINCE****SECRETARIAT GÉNÉRAL**

N° 6-2018/APS

AMPLIATIONS

Commissaire délégué	1
Gouvernement	1
Congrès	1
Trésorier	1
DEFE	1
DFI	1
PROMOSUD	1
JONC	1
Archive NC	1
IGPS	1

DÉLIBÉRATION

relative à la cession à la SAEM PROMOSUD d'une action détenue par la province dans le capital de l'Institut calédonien de participation (ICAP)

L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération n° 11-89 / APS du 21 juillet 1989 portant participation de la province Sud au capital de l'Institut calédonien de participation (ICAP) ;

Vu l'avis de la commission du développement économique réunie le 24 mai 2018 ;

Vu le rapport n° 2853-2018/1-ACTS/DEFE du 6 mars 2018,

A ADOPTÉ EN SA SÉANCE PUBLIQUE DU 8 JUIN 2018, LES DISPOSITIONS DONT LA TENEUR SUIT :

ARTICLE 1 : Est cédée une action détenue par la province Sud dans le capital de l'Institut calédonien de participation (ICAP) à la SAEM PromoSud. Cette cession est réalisée sur la base de la valeur nominale du titre, soit dix mille (10 000) francs CFP l'action.

ARTICLE 2 : Le président de l'assemblée de la province Sud est habilité à passer tout acte nécessaire ou consécutif à cette opération.

ARTICLE 3 : La présente délibération sera transmise à Monsieur le commissaire délégué de la République et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.